

Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-6,
Vu le décret n°2004-186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris-Dauphine modifié,
Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,
Vu le règlement intérieur modifié de l'Université Paris Dauphine – PSL,
Vu les arrêtés n°23/24-258 modifié, n°24/25-086, n°24/25-092, n°24/25-097,
Vu le procès-verbal de dépouillement de l'urne électronique du 15 novembre 2024,

ARRETE

Article 1

Concernant le Conseil de la formation et de la vie étudiante, les résultats des différents scrutins des 14 et 15 novembre 2024, par voie électronique uniquement, sont proclamés comme suit conformément au procès-verbal de dépouillement susvisé.

Article 2

Sous-collège A – professeurs et assimilés

- Nombre de listes concurrentes : 2
- Nombre de sièges à pourvoir : 5
- Nombre d'électeurs inscrits : 169
- Nombre d'émargements : 143
- Nombre d'enveloppes de vote : 143
- Taux de participation : 84,61%
- Nombre de votes blancs : 4
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 139

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Demain Dauphine	103 74,10%	1. PIERRE YVES BAUDOT	ELU
		2. ISABELLE BOUTY	ELU
		3. ANDRE ROSSI	ELU
		4. JULIETTE MOREL-MAROGER	ELU
		5. JACQUES FEJOZ	-
Dauphine Aujourd'hui	36 25,90%	1. THIBAUT MASSART	ELU
		2. FREDERIQUE DEJEAN	-
		3. GEORGES DECOCQ	-
		4. MARTINE CARRE-TALLON	-
		5. RENAUD DORANDEU	-

Article 3

Sous-collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

- Nombre de listes concurrentes : 3
- Nombre de sièges à pourvoir : 5
- Nombre d'électeurs inscrits : 431
- Nombre d'émargements : 297
- Nombre d'enveloppes de vote : 297
- Taux de participation : 68,90%
- Nombre de votes blancs : 7
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 290

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Demain Dauphine	128 44,14%	1. ISABELLE CATTO	ELU
		2. KEVIN BEAUBRUN-DIANT	ELU
		3. SANDRINE DUFOUR-KIPPELEN	-
		4. JULIEN STOEHR	-
		5. MARIE-AUDE LAGUNA	-
Réinventons Dauphine	82 28,27%	1. LAURENCE SERVEL	ELU
		2. BRUNO OXIBAR	ELU
		3. KARINE FABRE	-
		4. STEPHANE BOUTILLIER	-
		5. MARIA CASADO MARTIN	-
Engagés avec la CGT pour une université démocratique, sociale et émancipatrice	80 27,59%	1. RAPHAEL PRUNIER	ELU
		2. MARIE PIGANIOL	-
		3. PAUL PEGON	-
		4. GABRIELLE ANGEY-SENTUC	-
		5. SAMUEL BOURON	-

Article 4

Collège des usagers

- Nombre de listes concurrentes : 4
- Nombre de sièges Titulaires : 10
- Nombre de sièges Suppléants : 10
- Nombre d'électeurs inscrits : 10385
- Nombre d'émargements : 3441
- Nombre d'enveloppes de vote : 3441
- Taux de participation : 33,13%
- Nombre de votes blancs : 55
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 3386

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Dauphine ensemble pour une université écologique, solidaire et inclusive	1710 50,50%	1. LINDA SAIDI	Titulaire
		2. TONATIUH CHAUVEAU	Titulaire
		3. LEILA DEY	Titulaire
		4. AXEL BELLOIR	Titulaire
		5. ARIELLE SALIGNON	Titulaire
		6. OUSSAMA LAHBAIEL	Suppléant
		7. CAROLINE CHAMPION	Suppléant
		8. NILS LEPRETRE	Suppléant
		9. MINATA SISSOKO	Suppléant
		10. BOUNA SALL	Suppléant
		11. CLARA BOURDET	-
		12. CHRISTIAN HONG	-
		13. EMMELINE TANG	-
		14. ANTOINE LASCoux	-
		15. MANON SABRIER-GESREL	-
		16. ADRIEN MAURY	-
		17. CARLA STAUB	-
Esprit Dauphine	1054 31,13%	1. SIMON LEVY-SOUSSAN	Titulaire
		2. AMBRE ECHENE	Titulaire
		3. MATTHIEU FROMAGE	Titulaire
		4. ELISA COLSON	Suppléant
		5. YANIS SAGLIO	Suppléant
		6. LOU GANDOLPHE	Suppléant
		7. PHILIPPE DEWAEEL	-
		8. FELICIE LAMBERT DE ROUVROIT	-
		9. GABRIEL BONY	-
		10. CHIARA THUILLIER	-
		11. SAM COLIAI	-
		12. CAROLINE HLEBAROV	-
		13. WILLIAM MISEROLLE	-
		14. APOLLINE MACARD	-
		15. CHARLES PETRAUD	-
		16. CAPUCINE LENOIR	-
		17. MARIN PETELLE	-
		18. JULIETTE TORRILHON	-
		19. BASILE SEGAIN	-
		20. PAULINE PETITDIDIER	-
UNI Dauphine : pour l'excellence, pour votre sécurité, pour votre liberté	367 10,84%	1. ALIENOR DE BLIC	Titulaire
		2. MATTEO COTIGNY	Suppléant
		3. MARION ROLLAND	-
		4. QUENTIN CASTILLE	-

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
		5. ANGELIQUE BURRUS	-
		6. TANCREDE TARDIEU DE MALEISSYE-MELUN	-
		7. EMMA WITDOUCK	-
		8. GUILLAUME BONNIER	-
		9. MARIAM AYED	-
		10. MATHIEU MOUTALIB	-
Gratin Dauphinois	255 7,53%	1. LEO BILFELD	Titulaire
		2. JULES MELLOUL	Suppléant
		3. NOA COHEN	-
		4. ALEXANDRE FELLOUS	-
		5. EYTAN BENEZRA	-
		6. SALOME ATTAL	-
		7. SHANA COHEN	-
		8. LOUNA ATTIACH	-
		9. ETHAN AFRIAT	-
		10. TANIA COHEN	-

Article 5

Collège des personnels BIATSS

- Nombre de listes concurrentes : 4
- Nombre de sièges à pourvoir : 2
- Nombre d'électeurs inscrits : 560
- Nombre d'émargements : 395
- Nombre d'enveloppes de vote : 395
- Taux de participation : 70,53%
- Nombre de votes blancs : 40
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 355

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Demain Dauphine	174 49,02%	1. HORTENSE LEFEVRE	ELU
		2. CLAUDE SYLVANIE	-
Réinventons Dauphine	97 27,32%	1. ISAURE MAURY	ELU
		2. FABRICE PONTARINI	-
L'alternative pour une université solidaire	53 14,93%	1. HUBERT RADENAC	-
		2. VALERIE PETIT	-
Engagés avec la CGT pour une université démocratique, sociale et émancipatrice	31 8,73%	1. FAUSTINE THIROUIN	-

Article 6

Modalités de recours

6.1 Recours administratif préalable obligatoire

En application des articles D719-38 et D719-39 du code de l'éducation, les opérations de préparation et de déroulement relatives à ces élections sont contestables devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE), siégeant au tribunal administratif de Paris, par les électeurs, le président ou le recteur de région académique dans les 5 (cinq) jours suivant la proclamation des résultats, soit au plus tard le mercredi 20 novembre 2024. Cette commission rend son avis dans les 15 (quinze) jours.

6.2 Recours contentieux

En application de l'article D719-40 du code de l'éducation, la décision de la CCOE mentionnée ci-dessous peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris nécessairement introduit dans les 6 (six) jours à compter du rendu de la décision litigieuse de la commission et selon des griefs strictement identiques à ceux soulevés lors du recours déposé devant la CCOE.

Article 7

Publication et exécution

La Directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 novembre 2024

E. M. Mouhoub
Président de l'université Paris Dauphine-PSL

